

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1697

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le mariage en rouge et blanc

La révision de la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre prochain autorise les officiers d'Etat civil à refuser des mariages suspects et même d'annuler des unions déjà célébrées. Une initiative parlementaire exige en outre que les futurs mariés présentent des papiers d'identités valables. Bref, la poursuite des abus vire à la chasse aux sorcières.

La Suisse n'est pas prête de ressembler à Las Vegas où l'on peut se marier en une heure. Pas question dans nos frontières de se passer la bague au doigt sans montrer patte blanche et, peut être bientôt, passeport à croix de la même couleur. Alors qu'il est encore aujourd'hui un droit garanti en toutes lettres par la Constitution fédérale, le mariage pourrait bientôt devenir un privilège réservé aux seules personnes séjournant légalement sur le territoire suisse.

Au nom de la lutte contre un nombre de mariages fictifs impossible à chiffrer, la loi sur les étrangers soumise au vote le 24 septembre pose un premier jalon vers l'inacceptable (cf. DP n° 1661). Elle modifie le Code civil pour permettre aux officiers d'état civil de refuser les unions suspectes. Les représentants de la pure Helvétie ne célébreront pas une union qui ne vise à l'évidence qu'à procurer à l'un des conjoints un précieux sésame pour rester à l'intérieur de nos barbelés. Si une alliance douteuse échappe à la vigilance des officiers d'état civil, un juge peut encore annuler ce faux mariage. Quant aux enfants nés de telles unions, ils ne méritent rien de moins que le statut de bâtards.

L'annulation du mariage mettra aussi fin au lien de filiation, pénalisant les enfants pour la faute de leurs parents. Une disposition que l'ancienne conseillère nationale libérale et professeure de droit Suzette Sandoz a qualifiée de «barbare».

La commission des institutions politiques du Conseil national ne s'arrête pas en si bon chemin. Sans attendre le résultat du scrutin du 24 septembre, elle a adopté une initiative parlementaire de Toni Brunner (UDC) qui exige des fiancés qu'ils présentent un passeport suisse ou, à défaut une autorisation de séjour ou un visa valables. Rien ne doit faire obstacle à l'expulsion du territoire suisse, pas même la volonté de vivre ensemble. Quant aux sans-papiers, leurs amours aussi seront clandestines. Cette révision du Code civil empêcherait même de se marier des fiancés désireux de mener une vie commune, en raison de leur statut en Suisse. Il ne s'agit plus de lutter contre les mariages blancs, mais bien de réserver le mariage à un cercle limité de personnes: une discrimination qui rappelle les pires heures de l'histoire.

(ad) Suite de l'article à la page 6

### Sommaire

Le rapport sur l'Europe du Conseil fédéral sent l'exercice scolaire.

page 2

La formation souffre du malaise budgétaire de l'Etat.

page 3

Les accords bilatéraux remplacent les négociations multilatérales à l'OMC.

page 4

Les politiques économiques à la lumière de l'analyse comparée.

page 5

Gays et lesbiennes veulent devenir mère et pères.

page 7

### Europe

Quel est le prix que nous acceptons de payer au titre de la solidarité européenne? Comment aménageons-nous notre fiscalité pour garantir le financement de nos assurances sociales? En dehors de ces deux questions la discussion sur le rapport du Conseil fédéral ne sera qu'académique.

Edito page 3